

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau
COMMUNE DE HERRLISHEIM

Liste des délibérations

Examinées lors de la séance du conseil municipal du jeudi 27 novembre 2025 à 20h15

Date d'envoi de la convocation : vendredi 21 novembre 2025

Date de publication : vendredi 28 novembre 2025

n° délibération	Objet de la délibération	vote de l'assemblée
2025-064IVP52	Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-065CP11	Adhésion au groupement de commande pour la fourniture de gaz et d'électricité	Adoptée à l'unanimité
2025-066CP11	Adhésion à la convention de participation au risque santé du centre de gestion du Bas-Rhin	Adoptée à l'unanimité
2025-067DP31	Achat d'un bien rue du chemin de fer	Adoptée à l'unanimité
2025-068DP31	Acquisition d'un terrain agricole sis lieu-dit « Kleiner Baerensee »	Adoptée à l'unanimité
2025-069DP31	Acquisition d'un terrain agricole sis lieu-dit « Hochweg »	Adoptée à l'unanimité
2025-070DP31	Gestion foncière – achat de terrains - lieu-dit « Ueber Die Strasse »	Adoptée à l'unanimité
2025-071DP31	Gestion foncière – achat de terrains lieu-dit « Beim Zahmen Apfelbaum	Adoptée à l'unanimité
2025-072DP31	Gestion foncière – achat de terrains lieu-dit « Baerenseeweg »	Adoptée à l'unanimité
2025-073DP35	Mainlevée droit de résolution à la vente - rue Lamartine	Adoptée à l'unanimité
2025-074DP35	Mainlevée droit de résolution à la vente - rue Victor Hugo	Adoptée à l'unanimité
2025-075FP41	Recensement de la population - 15 janvier au 14 février 2026	Adoptée à l'unanimité

2025-076IVP57	Rapport d'activités 2024 de la communauté de communes du Pays Rhénan	Pas de vote : le conseil prend acte
2025-077FL75	Rénovation de la caserne des pompiers, avenant à la convention de financement	Adoptée à l'unanimité
2025-078FL710	Tarif de la restauration périscolaire	Adoptée à l'unanimité
2025-079VOI83	Travaux d'éclairage public – programme de rénovation	Adoptée à l'unanimité
2025-080VOI83	Projet d'installation de radars pédagogiques	Adoptée à la majorité
2025-081FP41	Confirmation du complément de rémunération de fin d'année pour le personnel municipal	Adoptée à l'unanimité

La réforme des règles de publicité impose qu'à compter du 01.07.2022 la publicité des actes sous forme électronique doit obligatoirement se faire sur le site de la commune, conformément à l'article L.2121-25 du CGCT. « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

<https://www.herrlisheim.fr/Ma-commune/Conseil-municipal/Deliberations-conseil-municipal/Depuis-2020.html>